Peut on changer une personne de poste sans son accord ?

Par **bertille35**, le **03/11/2020** à **22:18**

Bonjour

J'ai été embauchée quand j'ai débuté dans mon entreprise en tant que gestionnaire(sur le plan "comptable").

Mon contrat indique clairement que je suis embauchée pour travailler en tant que gestionnaire. J'aimerais savoir si mon chef peut abuser du covid pour me changer de poste selon ses envies (j'ai quand même le droit de choisir ma carrière non ? si quelqu'un postule sur juriste par exemple ce n'est pas pour se retrouver muté sur plombier).

Déjà que je me retrouve à remplacer très souvent X Y Z car ma chef a tendance à abuser et à m'exploiter pour remplacer les absents alors que je suis en CDI parce qu'elle m'a dit tu es performante. Donc parce que je travaille vite je me tape le boulot des autres mais en plus on espère me changer comme un pion sur n'importe quel poste ?

Je souhaite savoir si elle a le droit par ex de me déplacer sur un poste assistant RH par ex (alors que moi j'ai choisi une carrière de gestionnaire et fais un diplôme dans ce domaine). En effet ma chef me manipule comme un pion et j'aimerais bien être maitre de ma carrière et elle m'impose énormément de choses et je me demande si c'est légal. Le covid devient un prétexte à tout.

Pouvez-vous m'aider svp à me protéger et m'indiquer mes droits. Qu'est ce qu'on peut m'imposer ? Qu'est ce que j'ai le droit de refuser ?

Merci par avance.

Par **Lorella**, le **04/11/2020** à **15:43**

Bonjour

Question complexe.

Voici un article qui peut vous donner une piste de réflexion

http://www.gsh-avocat.com/mon-employeur-me-demande-de-changer-de-poste---ai-je-le-droit-

de-refuser---par-maitre-shirkhanloo-avocat-en-droit-du-travail_ad32.html

Consulter votre convention collective

http://www.legifrance.gouv.fr/liste/idcc?init=true

votre fiche de poste

l organigramme de l entreprise

Par **bertille35**, le **04/11/2020** à **23:06**

Bonsoir Lorella,

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse et pour les éléments que je dois regarder.

Très bonne soirée et merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés